

L'EDITO

SOMMAIRE :

Deuxième trimestre 2015

Page 1 L'EDITO

Page 2 CESU aide à la parentalité 6-12 ans—Dématérialisation titres resto— Domaine—Télédéclaration IR

Page 3 Impôt sur le revenu— Le malaise dans les SIE se poursuit

Page 4 Prime d'intéressement collectif—Parcours professionnel carrière et rémunération—Exercice du dialogue social

Enfin une bonne nouvelle : dans les ministères économiques et financiers, les agents vont bénéficier d'une nouvelle autorisation d'absence d'une demi-journée lorsqu'ils sont conjoints, pacsés, ou concubins d'une compagne enceinte, pour se rendre aux trois examens médicaux obligatoires de suivi de grossesse, de l'attribution de 20 logements supplémentaires en foyers meublés pour les familles mono-parentales en difficulté, de l'engagement de reloger dans la journée les agents victimes de violences conjugales et enfin de la création de 30 places en crèches supplémentaires. Ces annonces sont trop belles pour être vraies. Pourtant, ces mesures, le ministère s'était engagé à les appliquer dans le cadre de l'accord négocié sur l'égalité entre femmes et hommes aux finances. Compte tenu des accords de Bercy, un accord est valide lorsqu'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % des voix lors des dernières élections

professionnelles. En l'espèce, la **CFTC**, la CFDT, l'UNSA et FO avaient annoncé leur volonté de signer cet accord, Solidaires et la CGT ont refusé de l'approuver. Ce n'était pas suffisant. Ces évolutions positives concrètes au bénéfice des agents ne verront donc pas le jour faute d'une validation majoritaire pour la signature de cet accord. Certes le texte proposé n'était pas parfait mais il manifestait clairement que les syndicats et l'administration étaient capables de s'entendre pour la mise en place de carrières égales, pour combattre les stéréotypes dévalorisants ou le harcèlement. Cette non validation s'ajoute à celle de

l'accord sur la qualité de vie au travail des fonctionnaires qui n'a pu être signé en début d'année au niveau de la fonction publique. La liste des accords qui ne seront pas signés risque fort de s'allonger. Si l'audience électorale est un élément important de la représentativité, elle ne saurait en constituer le critère exclusif. La **CFTC** réclame à ce titre la révision de la loi du 5 juillet 2010, afin notamment d'assurer le pluralisme syndical et l'espoir de voir signer des accords apportant de vraies avancées pour les agents.



A l'occasion de la tenue de son troisième congrès qui s'est tenu à Paris du 30 mars au 2 avril, le syndicat **CFTC FINANCES PUBLIQUES** a rappelé son attachement aux mesures concrètes avec de réelles avancées pour tous les agents, tant sur le pan collectif qu'individuel. Etre pragmatique ne veut pas dire tout accepter. Pour la **CFTC DGFiP** cela signifie que le syndicat qu'elle est s'engage à être une force de proposition, dont l'objectif

est de rechercher le bien commun à partir de la situation de chaque partenaire du dialogue social. La **CFTC-FINANCES PUBLIQUES** veut un dialogue social vivant. Proposition et négociation d'abord, la grève s'il le faut. Le dialogue social n'est pas une guerre entre adversaires qui ne défendent que leurs intérêts respectifs. C'est malheureusement ce qui s'est passé en ce début d'année avec l'absence d'accords signés portant favorables aux agents des ministères économiques et financiers. Espérons que cela ne soit qu'un incident de parcours...

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04E-mail : cftcdgfi@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfi.fr>

LE SYNDICAT CFTC-DGFiP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

CESU aide à la parentalité 6-12 ans

Les MEF (Ministères Economiques et Financiers) ont mis en place l'expérimentation d'une aide financière à destination des parents d'enfants âgés de 6 à 12 ans sous la forme d'un chèque emploi service universel. Actuellement, trois régions (Ile de France, Rhône Alpes et Nord Pas de Calais) offrent ce dispositif aux agents. Le CESU « Aide à la parentalité 6/12 ans » permet de rémunérer un prestataire de service pour la garde au et hors du domicile, l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école, le soutien scolaire ou cours à domicile. L'aide financière, d'un montant annuel par enfant de 200, 300 ou 400 € est versée en une seule fois. Une majoration de 20 % est octroyée pour les agents en situation mono-parentale et/ou ayant un enfant handicapé. Les conditions d'éligibilité à ce dispositif sont plus larges que le Cesu interministériel pour les 0-6 ans. La **CFTC** souhaite que ce dispositif soit ouvert à tous les agents des MEF dans les plus brefs délais.

Dématérialisation des Titres restaurant

33 000 agents des MEF bénéficient de titres restaurant. Après être passé de 5 à 6 €, le titre restaurant sera à terme dématérialisé. Cette dématérialisation consistera à attribuer une carte personnelle à chaque agent bénéficiaire. Les débits se feront via les TPE de carte bancaire pour un montant maximum de 19 € par jour avec une dépense au centime d'euro près. Avant

déploiement, une expérimentation sera conduite sur huit départements (Bouches-du-Rhône, Eure, Maine et Loire, Moselle, Essonne, Paris et La Réunion). Cette gestion plus moderne et plus sécurisée va conduire les utilisateurs à un respect strict des conditions légales d'utilisation des titres restaurant.

Haro sur les domaines

Dans un long référé d'une vingtaine de pages adressé au Premier ministre, la Cour des comptes dresse un bilan de la politique immobilière de l'État et formule 14 recommandations. Deux d'entre elles portent sur France Domaine, service qui dépend de la DGFiP. Pour la Cour, "France Domaine, incarnation de l'État propriétaire, relève de l'une des administrations occupantes les plus importantes" à travers son réseau sur tout le territoire. A ce titre, la DGFiP peut être juge et partie. La cour propose de rattacher France Domaine directement au "ministre chargé du domaine, comme le

Conseil de l'immobilier de l'État l'a préconisé", c'est-à-dire au ministre du Budget afin d'éviter des conflits d'intérêts. Pour la **CFTC DGFiP** cette préconisation est une attaque qui s'ajoute à la fragilisation de la mission engagée par un recours important à l'externalisation, aux règles de gestion discriminantes pour les agents de ces services et un régime indemnitaire incohérent. Sur ce dernier point, la **CFTC FINANCES PUBLIQUES** revendique toujours l'attribution de l'ACF expertise aux agents assurant les fonctions d'évaluateurs qui entrent de fait dans le périmètre de cette ACF.

Déclaration en ligne

Une montée en puissance de la déclaration en ligne est attendue pour 2015. L'impôt sur le revenu millésime 2015 semble être le dernier à relever de la déclaration papier. Le projet de loi de simplification fiscale qui sera étudié à la rentrée de septembre par le parlement envisage de rendre obligatoire progressivement la déclaration de revenus en ligne à partir de 2016. Le ministre Michel Sapin souhaite « amplifier le mouvement de télédéclaration dès 2016 » (les échos

14/04/2015). Pour la **CFTC FINANCES PUBLIQUES**, cette volonté d'aller à marche forcée vers la dématérialisation totale est contradictoire avec la volonté affichée par le Directeur général de maintenir auprès des usagers un accueil pluriel. Sans déclaration papier, les contribuables se tourneront obligatoirement vers les autres voies de déclaration mais sans conviction, et à quel prix !

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

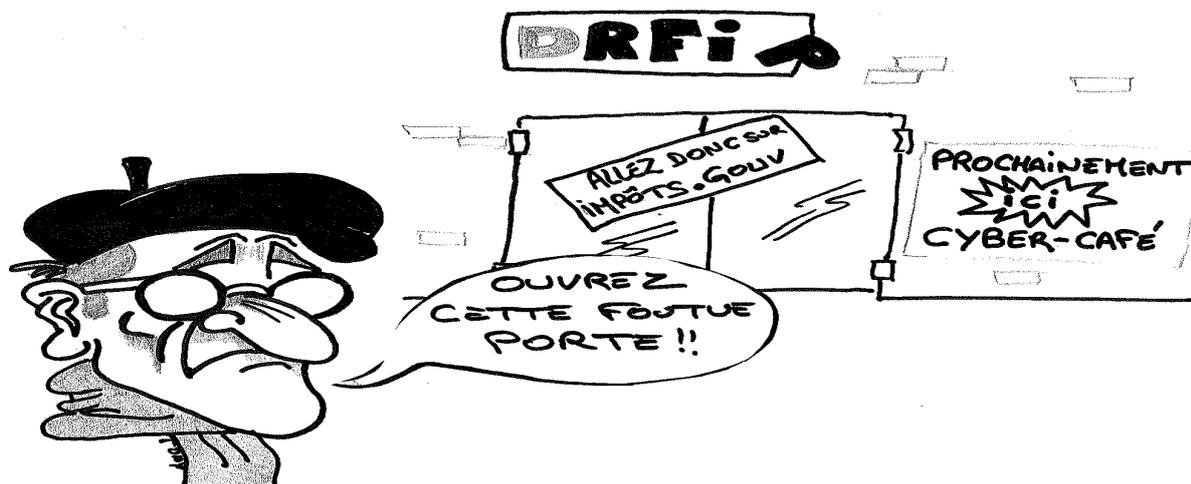
LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

Impôt sur le Revenu

Le serpent de mer de la retenue à la source est de retour.

Deux ministres de notre ministère, Michel Sapin et Christian Eckert, se sont exprimés en faveur d'une grande réforme fiscale, visant notamment à mettre en place le prélèvement à la source et le rapprochement de l'IR avec la CSG. Par bonheur, Michel Sapin, qui considère la retenue à la source comme une «bonne idée», a indiqué qu'il s'agit d'«un dispositif qui, en soi, lorsqu'il marche, lorsqu'il est mis en place depuis de nombreuses années dans certains pays, est très satis-

faisant [...]. Mais beaucoup de travaux ont été menés, notamment au Parlement [...], et chacun sait que ce n'est pas si simple que cela». Christian Eckert s'est dit lui aussi «partisan» de cette réforme, mais a mis en garde contre le risque de «catastrophe industrielle», citant l'exemple de la réforme du régime social des indépendants (RSI). La **CFTC DGFIP** prend acte de ces déclarations en soulignant effectivement que la mise en place de la retenue à la source en France est loin d'être une simple opération presse bouton.



Le malaise dans les SIE (Services Impôts Entreprises) se poursuit.

Depuis deux ans les réunions métiers entre les syndicats et la DG sont exclusivement orientées sur l'organisation avec un seul souci : les économies budgétaires. Il y a une dégradation réelle des conditions de vie au travail pour les agents de ces services. Ces services assurent des missions diverses et complexes en constante évolution. Les applications sont vieillissantes, multiples et inadaptées. A cela, s'ajoutent les remboursements du fameux CICE, avec les cessions de créances, alors que les effectifs fondent comme neige au soleil. Le transfert des procédures collectives aux PRS (Pôles de Recouvrement Spécialisés) est une erreur stratégique qui ne décharge

pas les services donneurs autant que prévu. La **CFTC FINANCES PUBLIQUES** rejette la désintégration du réseau des SIE avec l'apparition de méga-postes ingérables. La DG ne peut continuer à ignorer les problèmes des SIE. La **CFTC** demande l'ouverture d'un cycle de GT métier SIE sur la situation de l'existant dans les services. Dans un cadre plus large il est grand temps d'aborder le sujet de l'adjoint de tous postes dont les SIE. Il est en effet inacceptable pour la **CFTC** qu'un cadre A en direction qui n'est pas encadrant perçoive plus qu'un adjoint qui doit assurer en plus de l'expertise la gestion humaine d'une équipe de plus en plus mise sous pression.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

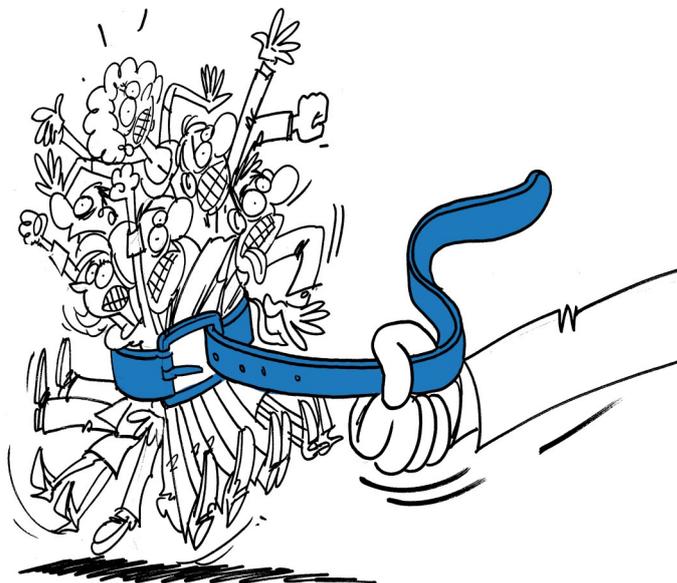
Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04E-mail : cftcdgfp@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfp.fr>

LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

Prime d'intéressement collectif

La prime d'intéressement collectif était versée jusqu'à l'année 2014 au regard de la réalisation d'objectifs. Dans certains services, c'était même un moteur bien maigre pour motiver les équipes. Nous pouvons craindre sa disparition définitive car il semble bien qu'aucune prime ne sera versée en 2015. Si l'ensemble des agents percevait ce complément, il semble qu'il ne sera plus versé qu'aux agents touchés par une restructuration. Compte tenu des évolutions annoncées, tous les agents risquent à terme de ne plus la percevoir. Encore faut-il que la définition exacte d'une restructuration soit claire et compréhensible pour tous. L'annonce de la suppression de la prime d'intéressement est encore une mauvaise nouvelle qui s'ajoute au gel du point d'indice, à la suppression de l'indemnité CSG pour les fonctionnaires et aux maigres espoirs d'évolutions de carrières compte tenu des taux de promotions réduits.



FONCTION PUBLIQUE - Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations

Dans le cadre de la négociation sur le PPCR, les négociations salariales risquent d'être furtives, car la ministre n'a pas encore de mandat ! et le contentieux sur le point d'indice est lourd depuis 2010 (1% perdu par an, c'est déjà plus de 6% à rattraper !)

L'allongement des carrières interpelle aussi la **CFTC DGFIP**. En effet, la ministre de la fonction publique souhaite allonger les carrières afin d'offrir aux agents publics des parcours professionnels plus en adéquation avec leur durée réelle. Les grilles doivent donc pouvoir être portées à une durée de 30 à 35 ans. La ministre a également indiqué que des primes seraient transformées en points d'indice à l'occasion de la première revalorisation. Pour qu'il n'y ait pas de perte de pouvoir

d'achat, le différentiel de cotisation serait compensé. En ce qui concerne les revalorisations de grille, elles commenceront par celles des agents de catégorie B à partir de 2016, puis ceux de catégorie C à partir de 2017 et enfin ceux de catégorie A à partir de 2018. Pour la **CFTC DGFIP**, il va être difficile pour les catégories A d'attendre encore 3 ans pour être revalorisés alors que le bas de la grille se télescope avec la catégorie B. Cette négociation, qui doit aboutir le 2 juin prochain après 4 nouvelles réunions, semble précipitée compte tenu des enjeux même si le ministère de la fonction publique va organiser des réunions bilatérales avec les syndicats pour avancer plus rapidement.

Exercice du dialogue social

Alors que la campagne d'impôt sur le revenu est ouverte, la **CFTC FINANCES PUBLIQUES** constate que certaines directions locales n'hésitent plus à faire pression sur les représentants des personnels pour les inciter à ne plus être dans l'action militante. Cette volonté de réduire les droits des représentants syndicaux n'est pas admissible. Pour la **CFTC FINANCES PUBLIQUES**, les représentants syndicaux ne doivent pas faire l'objet de discriminations compte tenu de leur engagement.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04 E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF